SERVICE CIVIQUE - LE SYSTÈME FINANCIER VU PAR LE CLUB

STRUCTURE D'ACCUEIL DU VOLONTAIRE

Le club de judo ou le comité verse

114.95* euros par mois

au volontaire

VOLONTAIRE

L'ASP (l'état) verse :

504.98* euros par mois

au volontaire

*indemnités en vigueur au 1er janvier 2024

La Fédération verse :

- 50 euros par mois / volontaire
- 100 euros pour la FCC
- 60 euros pour le PSC1

au club / comité

L'ASP (l'état) verse :

- 100 euros / mois / volontaire
- 100 euros pour la FCC
- 60 euros pour le PSC1

La Fédération verse :

20 euros par mois / volontaire

à la Ligue

(pour la gestion administrative)